

REGARDS SUR L'ECONOMIE TUNISIENNE EN 1952

Dans son rapport de présentation du Décret de Finances pour l'exercice 1952-1953, le Résident Général signale à S. A. le Bey que c'est la première fois qu'un budget tunisien est promulgué en déficit. Ce fait est la conséquence logique des événements politiques qui n'ont pas manqué de peser sur la vie économique du pays. L'économie tunisienne est à la fois fragile et irrégulière et toute perturbation qui la touche se répercute sur le budget qui, en fin de compte, reflète assez fidèlement la conjoncture générale.

S'il fallait caractériser brièvement l'année qui vient de s'écouler, on pourrait dire qu'elle a été marquée par une atonie économique qu'une production (tant agricole que minière) pourtant nettement améliorée n'a pu combattre. Tous les indices mettent en effet en évidence une dépression dans les domaines de la circulation et de la consommation, c'est-à-dire au stade final du circuit économique. Ajoutons cependant que les récoltes très favorables de la dernière campagne agricole n'ont pas encore porté leurs fruits : un décalage de quelques mois est nécessaire pour juger des incidences de ce gonflement important des ressources rurales, tant sur les mouvements commerciaux que sur les transactions intérieures.

I. — LA PRODUCTION

AGRICULTURE ET PECHE

En attendant la statistique définitive de la production agricole (qui n'est généralement dressée qu'en mars-avril), on peut d'ores et déjà tirer des enseignements valables des premiers résultats connus.

PRINCIPALES PRODUCTIONS AGRICOLES

(en 1.000 tonnes)

PRODUITS	1951	1952
Blé dur	200	437
Blé tendre	120	200
Orge	50	350
Avoine	3	12
Huile d'olive	42	35
Vin (1.000 hl.)	650	645

Pour les principales spéculations, la progression est donc très nette; ses effets ne devraient pas manquer de se faire sentir dans un proche avenir, car cette amélioration porte directement sur les revenus des deux tiers de la population et indirectement sur l'ensemble de l'économie. A titre d'indication, quelques chiffres globaux permettront d'apprécier ces perspectives « virtuelles » sans pour autant leur attribuer trop d'importance, car ces chiffres ne constituent en fait que des abstractions. Aux prix de gros actuels, la céréaliculture et l'oléiculture rapporteraient une valeur théorique brute d'environ 40 milliards de francs (contre à peine 23 milliards en 1951).

Il suffit de rappeler que les céréales représentent en valeur la moitié de l'ensemble des spéculations agricoles pour saisir l'accroissement des revenus ruraux. D'après les premiers éléments connus, en première approximation, les ressources agricoles paraissent avoir presque doublé par rapport à l'année précédente.

Pour ce qui est de la pêche, les résultats sont moins encourageants : ils accusent en effet une légère baisse des quantités débarquées.

LA PECHE

(quantités débarquées en tonnes)

DESIGNATION	1951	1952
Pêche côtière	3.881	3.342
Pêche au chalut	2.841	2.892
Thonaire	758	772
Pêche au feu	3.761	3.292
Eponges	128,1	115,0

PRODUCTION MINIERE

L'industrie minière, deuxième activité de base, présente également un bilan favorable.

PRODUCTION MINIERE

	1951	1952
Phosphates (1.000 tonnes)	1.679	2.265
Minerai de fer (1.000 tonnes)	923	977
Minerai de plomb (tonnes)	33.868	36.552
Minerai de zinc (tonnes)	7.300	7.339
Indice général (base 100 en 1938).....	95	114

D'après l'indice général, la production a, dans son ensemble, dépassé de 20 % celle de 1951 et de 14 % celle de 1938. Les progrès sont surtout importants pour les phosphates et le fer. Pour ce qui est du plomb et du zinc, minerais stratégiques, aux cours éminem-

ment « sensibles », la Régence subit les fluctuations du marché mondial : aussi la récente diminution des cours risque-t-elle de compromettre le redressement enregistré jusqu'ici.

Quant aux exportations de minerais, elles ne suivent pas toujours exactement la courbe d'extraction, influencées qu'elles sont par le degré d'engorgement du marché et par la concurrence étrangère. C'est ainsi que pour les phosphates et le fer, on a enregistré des tendances divergentes. Si les exportations de phosphates ont baissé (1.753.000 tonnes contre 2.098.000 en 1951 et 1.606.000 tonnes en 1938), celles de fer ont, par contre, augmenté (998.000 tonnes contre 906.000 en 1951).

La progression des exportations de fer est liée à la demande mondiale issue du réarmement.

Les principaux clients ont été :

L'Angleterre	574.017 tonnes	soit 53,84 %	des exportations
L'Italie	178.915	— —	18,03 %
La Hollande	94.699	— —	9,54 %
L'Allemagne	54.203	— —	5,46 %
Les Etats-Unis	19.507	— —	1,96 %

Il est à remarquer en particulier que la mine de Djerissa est parvenue à extraire 836.224 tonnes (contre 778.020 tonnes en 1951), chiffre jamais atteint à ce jour.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Parmi les industries diverses, citons la production de matériaux de construction, la fabrication de superphosphates et d'hyperphosphates et l'activité des fonderies.

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

(en 1.000 tonnes)

	1951	1952
Ciment	187	208
Plâtre	12,5	10,8
Chaux	93,2	78,6
Briques (en milliers d'unités).....	45.085	32.300
Tuiles (en milliers d'unités)	474	537

Pour ce qui est du traitement des phosphates, on enregistre une baisse assez nette des quantités produites.

La production d'hyperphosphates (obtenus par simple pulvérisation du minerai), engrais directement assimilables par des terres acides et humifères, est destinée à l'exportation. La Société

Reno de Sfax, qui utilise ce procédé, a reçu 99.000 tonnes de phosphates en provenance de Gafsa contre 165.000 tonnes en 1951. Aussi n'a-t-elle produit pendant cette année que 102.000 tonnes d'hyper contre 168.000 tonnes l'an dernier.

Quant à la transformation des phosphates en superphosphates, elle a été assurée par l'ancienne société située près de Tunis (la S.A.P.C.E.) et par la nouvelle société la S.I.A.P.E., filiale de la Cie de Gafsa, installée à Sfax.

L'usine de la S.A.P.C.E. (Société Algérienne de Produits Chimiques et d'Engrais) traite le minerai par l'acide sulfurique (obtenu à partir de pyrites importées), et vend du super à 16 % d'acide phosphorique.

Sa production a baissé et n'a atteint que 48.700 tonnes en 1952 (contre 54.000 en 1951). Quant à la S.I.A.P.E., créée à Sfax, elle traite les minerais pauvres de la Gafsa, par acide sulfurique obtenu à partir du soufre importé. Ouverte à l'activité dans le courant de 1952, elle n'a produit en 1952 que 4.000 tonnes de super à 43 %. Sa production est normalement destinée à l'exportation, car les besoins tunisiens peuvent être normalement couverts par les soins de la première société.

C'est dire l'importance de cet échelon industriel non seulement dans la conjoncture minière, mais également au point de vue balance commerciale.

II. — LES TRANSPORTS

Le réseau de communication est le véritable appareil respiratoire de l'économie tunisienne. Aussi, son fonctionnement accuse-t-il d'une manière sensible l'évolution de la situation générale.

Pour ce qui est des transports ferroviaires, il est à noter que les mouvements de marchandises ont diminué, la contraction des transports de phosphates n'ayant pu être compensée par l'accroissement du volume des denrées agricoles.

Dans l'examen des chiffres, les transactions intérieures sont mieux reflétées par le trafic de la C.F.T. (Compagnie Fermière), car celui de la Cie de Gafsa porte principalement sur les expéditions de minerais.

TRAFIC FERROVIAIRE

	Tonnes kilométriques (en millions)		Wagons chargés (en milliers)	
	C.F.T.	Sfax-Gafsa	C.F.T.	Sfax-Gafsa
1951	374,3	525,1	258,8	273,9
1952	406,7	412,4	252,1	180,8

En ce qui concerne les mouvements des voyageurs à l'intérieur du territoire, leur contraction (que l'on retrouve dans les chiffres des transports publics automobiles) reflète bien les effets du climat politique.

L'accroissement du parc automobile s'est poursuivi, mais à un rythme légèrement ralenti.

PARC AUTOMOBILE

	Au 31-12-1950	Au 31-12-1952 (Chiffres provisoires)
	Voitures de tourisme	16.830
Motocyclettes	4.241	5.625
Voitures commerciales	561	1.193
Autocars	523	621
Camions et camionnettes	8.507	10.315
Autres	1.440	2.859

Il est à peine besoin de souligner que le rôle essentiel des transports terrestres est, en Tunisie, d'amorcer des liaisons que vient prolonger et concrétiser la navigation maritime. L'échange est pour ce pays un besoin vital et sa statistique un indice infaillible.

LA NAVIGATION MARITIME

	Navires entrés (en 1.000 tonnes de jauge nette)	Marchandises (1.000 tonnes)	
		débarquées	embarquées
TUNIS-GOULETTE :			
1951	2.087	722	1.252
1952	2.457	770	1.504
SFAX :			
1951	1.228	200	2.193
1952	1.076	166	1.725
ENSEMBLE DES PORTS : (y compris Bizerte et Sousse)			
1951	3.985	1.058	3.770
1952	4.311	998	3.517

Si le nombre des navires a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, l'activité réelle des ports a subi une régression confirmée d'ailleurs par les résultats du commerce extérieur.

Quant à la navigation aérienne, elle a connu un regain très net d'activité.

LA NAVIGATION AERIENNE

	Nombre d'avions Départ + Arrivée	PASSAGERS	
		Départ	Arrivée
1951	5.045	40.902	38.922
1952	4.623	44.830	41.474

Dans la concurrence air-mer, on note depuis 3 ans la permanence de la proportion suivante : deux passagers en avion pour trois en bateau.

	1938	1950	1951	1952
Voie maritime	156.000	105.000	125.000	130.000
Voie aérienne en pourcentage de la voie maritime	7 %	66 %	64 %	66 %

III. — LE COMMERCE EXTERIEUR

Il faut attendre les résultats complets de l'année pour avoir une physionomie correcte des échanges.

D'ores et déjà, on peut dire que les échanges se sont poursuivis à un rythme ralenti, sans perdre leur structure déséquilibrée qui apparaît nettement dans la statistique des neuf premiers mois (en milliards de francs).

	1951 (9 mois)	1952 (9 mois)
Importations	45,4	41,7
Exportations	28,8	23,4
Déficit	16,6	18,3

Ce bilan provisoire est doublement défavorable : il accuse en effet, à la fois, une réduction des échanges et un accroissement du déficit relatif. En 1952, la Tunisie n'a couvert que 56 % de ses achats, contre 64 % en 1951.

Si la balance commerciale est créditrice avec l'ensemble des pays étrangers (malgré un solde débiteur particulier avec la zone dollar), elle est, par contre, nettement déficitaire avec la zone

franc (nos exportations vers cette zone ne payent que le tiers de nos importations).

En définitive, notre commerce extérieur laisse apparaître un déficit moyen de deux milliards par mois. Certes, le déficit avec la France (qui, d'après la statistique française s'élèverait à près de 24 milliards de francs pour les onze premiers mois) ne pose pas de problème de règlement. Il n'en dénote pas moins la précarité de l'économie tunisienne. La Tunisie ne dispose pas d'autres ressources pour équilibrer une balance des comptes fortement entamée par un solde commercial aussi défavorable. Ce n'est pas au tourisme qu'elle pourra demander d'aider à des rentrées de devises. Si l'on en juge par les chiffres de 1952 (marqués au coin d'une ambiance peu propice), le mouvement des voyageurs fait ressortir un nombre d'arrivées plus faible qu'en 1951, alors que les Tunisiens sont partis plus nombreux.

Le concours des capitaux publics français sera donc, cette année, plus abondant pour pourvoir à l'équilibre de la balance des comptes.

Au moment de mettre sous presse, nous parvenons les chiffres provisoires du commerce pour l'année entière (en milliards) :		
	1951	1952
Importations	63,8	61,3
Exportations	37,5	38,2
Déficit	26,3	23,1

IV. — LE MARCHÉ INTERIEUR

Avec un volume total des échanges diminué par rapport à l'an dernier, il n'est pas étonnant que le marché intérieur se soit senti d'une dépression, sensible à tous les échelons. Mais ce fait n'a pas été le seul à agir dans ce sens.

Encore faut-il ajouter, en effet, un élément de poids dans ce domaine : la baisse du pouvoir d'achat aussi bien dans les villes que dans les campagnes.

Les populations urbaines ont eu à faire face à une augmentation générale des prix avec des rémunérations demeurées inchangées depuis octobre 1951. En adoptant en première analyse l'indice des prix de détail (à la place de l'indice du coût de la vie non encore calculé) comme reflétant le mouvement des prix, nous constatons une baisse du pouvoir d'achat des salaires (qui a atteint 10 % d'octobre 1951 — date de la dernière fixation des salaires — à janvier 1953).

On ne saurait trop insister sur le caractère particulier du salaire dont on sait qu'il présente une double face :

- une face économique : en tant qu'élément du prix de revient, du coût de production;
- une face sociale : en tant que rémunération du travailleur.

C'est la « rémunération » qui devient disponibilité monétaire et qui alimente la consommation, le marché.

Nous croyons utile d'indiquer que la baisse du pouvoir d'achat n'a certainement pas été des moindres causes de l'atonie économique de ces derniers mois.

Les données précédentes traduisent un amenuisement notable de la capacité d'acquisition d'une partie de la clientèle dont on sait qu'elle est quantitativement et qualitativement très importante.

Que toutes ces circonstances réunies aient provoqué un certain marasme, cela était aisément prévisible : cet « assainissement forcé » du marché est illustré par un accroissement du nombre de faillites (200 au lieu de 188 en 1951 et 124 en 1950) qui ont atteint, il faut bien le dire, des affaires souvent saines. Il y a lieu de rappeler, en effet, que certains établissements hâtivement créés pendant la guerre avaient déjà dû fermer leurs portes au cours des années ayant immédiatement suivi la fin du conflit mondial.

V. — FINANCES PUBLIQUES

Le Décret Beylical du 1^{er} avril 1952 avait autorisé l'exécution du Budget ordinaire de l'Etat pour les six premiers mois de l'année budgétaire 1952-1953, c'est-à-dire du 1^{er} avril au 30 septembre 1952.

Le Décret du 29 septembre 1952 a complété ses autorisations pour les six derniers mois de l'exercice en cours et a fixé provisoirement les prévisions de dépenses et de recettes de cet exercice aux chiffres suivants :

Recettes	33.574 millions de francs
Dépenses	36.926 — —
Déficit	<u>3.352 millions de francs</u>

Certaines dépenses ont dû être augmentées, en particulier celles visant à l'Instruction Publique et à la Santé Publique. En contre-partie, on pouvait espérer des plus-values substantielles de certaines majorations de tarifs (édictees par le Décret du 25 octobre 1951) et de la dernière campagne agricole.

En période normale, cet ajustement eut été facile : les événements qui ont troublé la vie économique l'ont rendu impossible. Et c'est à la France, garante de l'intégrité des finances publiques du Protectorat, que l'on a demandé de combler le déficit. On sait que le Gouvernement métropolitain a accepté d'accorder une aide de deux milliards et demi de francs, à condition toutefois que des économies soient réalisées pour un montant minimum de 860 millions de francs.

L'examen de la masse budgétaire montre que les dépenses sont artificiellement grossies. On ne tient pas compte, en effet, des déductions importantes qu'il y aurait lieu d'effectuer en soustrayant de certaines dépenses, les recettes correspondantes qui viennent les atténuer dans une forte proportion.

C'est ainsi que l'on doit éliminer, à concurrence des recettes, les dépenses de caractère industriel comme celles de l'Office Postal et les frais d'exploitation des Monopoles. Il en est de même des recettes d'ordre et des produits divers du budget (produits des régies de l'Etat, des Forêts, etc...) qui ont leur contre-partie dans les dépenses dont ils doivent être déduits. En effectuant cette correction d'ensemble, on obtiendrait pour l'ensemble des dépenses un chiffre plus exact correspondant à la charge nette de l'Etat. En ne considérant que les gros postes précédents, un calcul approximatif nous conduit ainsi, pour l'exercice 1952-1953, aux résultats suivants (Budget ordinaire) :

Dépenses brutes : 36.926 millions de francs;

Dépenses nettes ou charge réelle : 30 milliards.

C'est donc, au plus, un montant de 30 milliards de francs qu'il faudrait prélever sur le revenu national de la Tunisie. Par ailleurs, on sait que le déficit du budget a amené le Gouvernement de la Régence à demander une aide financière à la Métropole : 2 milliards et demi de francs ont été ainsi accordés qui, joints aux 860 millions d'économies que la Tunisie s'est engagée à réaliser, viennent diminuer d'autant le volume du recours à la fiscalité.

Comment est prévue la couverture des quelques 26 milliards de francs correspondant à la charge devant être réellement supportée par le pays ?

Les recettes peuvent être ainsi réparties (d'après leur critère économique et non pas d'après leur présentation comptable) :

- Contributions directes;
- Impôts sur la circulation des patrimoines (en fait droits d'enregistrement et de timbre);
- Impôts sur la consommation, à savoir : droits et taxes sur le commerce extérieur, droits sur les produits et produit net des Monopoles.

Ce dernier constitue, en effet, un véritable impôt (qui se confond avec le bénéfice d'exploitation).

L'examen rapide du budget nous permet de dresser le tableau suivant :

Contributions directes.....	5.800 millions, soit 22,3 %
Impôts sur la circulation des patrimoines	1.500 millions, soit 5,8 %
Impôts sur la consommation	18.700 millions, soit 71,9 %
	26.000 millions

Un emploi aussi substantiel de la taxation indirecte pourrait paraître regrettable du fait que cette catégorie de contributions est payée par tous les habitants non proportionnellement au revenu, ce qui est contraire au principe d'équité. Certains milieux ne se privent évidemment pas de monter en épingle cette constatation

pour conclure que c'est la masse laborieuse qui paye. Est-ce exact ?

En fait, ce poste global n'est qu'apparemment significatif et comporte des éléments très hétérogènes. A côté de la taxe sur les transactions qui frappe la circulation des produits et les services (avec cependant des taux différentiels), certains droits touchent plus spécialement les consommations de luxe ou secondaires : 760 millions pour l'alcool, 100 millions pour les pneumatiques, 1.900 millions pour les essences et huiles, 40 millions pour la garantie, etc...

Pour ce qui est des droits sur les exportations, ils ne grossissent que nominalement le poste en question : 650 millions sont donc à extraire également. Quant aux droits sur les importations, ils frappent souvent des articles somptuaires (qui sont destinés à des couches réduites de population) et des biens non destinés à la consommation générale.

Des « impôts sur la consommation », il ne reste dès lors qu'un chiffre très sensiblement amoindri.

VI. — LES INVESTISSEMENTS

La question des investissements reste, à juste titre, au premier plan de l'actualité économique et sociale de ce pays. La Tunisie doit poursuivre et intensifier ses efforts d'équipement. Or, la modicité des ressources locales confère un caractère assez particulier aux conditions de financement des investissements. On sait que les programmes annuels sont répartis en :

- programmes budgétaires
 - programmes hors budget
 - programmes privés.
- } financement public

LES INVESTISSEMENTS EN TUNISIE
(en milliards de francs fin 1952)

	1949	1950	1951	1952
Financement public	18,8	30,3	20,7	23,3
Financement privé (1) . . .	6,6	6,8	5,1	6,2
TOTAL	25,4	37,1	25,8	29,5

Ainsi, durant la première tranche quadriennale du plan d'équipement, les investissements globaux peuvent être estimés à 118 milliards de francs (dont 80 % sur fonds publics).

Nous voyons à quel point la part des capitaux publics (alimentés dans une forte proportion par le Fonds Métropolitain de Modernisation et d'Equipement) est importante. Ce fait, significatif, s'explique par la jeunesse de l'économie tunisienne dont on peut affirmer qu'elle réclamera longtemps encore une aide extérieure.

(1) Constitution de sociétés + augmentation de capital. Pour l'étude complète sur les investissements voir page 34.

L'exiguité du marché tunisien des capitaux est la conséquence naturelle du faible niveau de l'épargne privée. Les enquêtes alimentaires effectuées en Tunisie ont montré que seul un tiers de la population arrive à limiter ses dépenses alimentaires aux deux premiers tiers de ses ressources globales.

Ce point mérite d'être expliqué.

Le pouvoir d'achat détermine, non seulement le montant total des échanges possibles, mais également leur répartition. Le consommateur, en effet, ne dispose, pour les dépenses autres que celles afférentes à l'alimentation que du complément de ses disponibilités financières. C'est pourquoi varient comme le pouvoir d'achat, les autres acquisitions : habillement, articles ménagers, loisirs, logements, etc...

On pressent immédiatement le caractère impérieux de la dépense alimentaire qui va jusqu'à rendre nulle la part des autres dépenses lorsque le pouvoir d'achat diminue. L'alimentation fixe les limites de la capacité économique et détermine son développement par la place qu'elle laisse à l'épargne.

EPARGNE ET INVESTISSEMENT

L'épargne globale est constituée par la différence entre le revenu de l'ensemble de la communauté et les dépenses de consommation. Elle s'insère dans le cadre traditionnel de la formation des capitaux, dont les trois stades successifs sont : épargne, fonds disponibles pour l'investissement et création de biens matériels nouveaux.

La faiblesse du revenu national tunisien explique la modicité des ressources locales susceptibles d'être drainées par le marché financier et la participation majeure de l'Etat à l'œuvre d'investissement.

POUVOIR D'ACHAT ET CONSOMMATION ALIMENTAIRE

Le pouvoir d'achat « total » des nations, le Revenu National, est extrêmement variable. Or, on note une remarquable corrélation entre ce revenu et la consommation alimentaire moyenne par tête d'habitant. Au-dessous d'un certain revenu, la ration moyenne est à peine suffisante. Par ailleurs, il existe une corrélation entre le revenu et la composition de la ration : celle-ci comporte moins d'aliments protecteurs contre la malnutrition quand le revenu diminue.

Une inégalité analogue est observée entre les couches sociales d'un même pays : elle résulte de la stratification de la Société par le pouvoir d'achat.

Il est exact que les « aliments protecteurs » sont généralement coûteux et que leur acquisition devient, pour certains, un véritable luxe. Que dire alors des autres dépenses nécessaires à la défense de la vie, comme celles relatives à l'habillement, au logement, au chauffage, aux soins médicaux ? Toutes dépendent étroitement

tement du pouvoir d'achat, comme en dépendent, en outre, la répartition des échanges et, indirectement, la production des services et des biens.

En fait, il est primordial de savoir, dans un pays, quelle part de revenu reste, la dépense d'alimentation une fois faite. Toutes les études élaborées dans plus de trente pays montrent, avec une régularité qui prend force de loi, que la proportion de la dépense alimentaire dans la dépense totale est d'autant plus grande que le revenu est plus bas. C'est ainsi qu'elle passe de 30 % aux Etats-Unis à 38 % en Suisse, à 71 % au Chili et à près de 100 % dans divers pays orientaux. A Tunis, d'après le travail de MM. Roche, Uzan et David, la part alimentaire du budget familial atteint ou dépasse même les ressources dans une proportion de 27 à 57 % de familles, suivant la catégorie ethnique. « Seul près d'un tiers de la population arrive à limiter ses dépenses alimentaires aux deux premiers tiers de ses ressources globales ».

Consacrent plus de 90 % de leurs ressources à l'alimentation :

- 27,5 % des Français;
- 46 % des Italiens;
- 55 % des Musulmans;
- 41 % des Israélites.

Si l'on désire maintenant les proportions de ceux qui ont un niveau de vie évolué comparable à celui des pays développés (la dépense alimentaire représentant jusqu'à 60 % seulement du budget), on trouve :

- 30 % des Français;
- 18 % des Italiens;
- 7,5 % des Musulmans;
- 41 % des Israélites.

C'est donc sur un effectif assez restreint que fonctionne l'économie d'échanges au sens complet du terme.

L'ECONOMIE TUNISIENNE EST ENCORE « INSUFFISAMMENT DEVELOPPEE »

L'expression ne paraît guère convenable, car elle impliquerait un niveau absolu de développement, atteint par certains pays.

Or, il est vraiment difficile de dire qu'une nation est « suffisamment développée » et qu'elle a fait profiter toutes ses classes sociales des bienfaits de la science et de la technique. La stratification de la société a rarement abouti à un bonheur général et son étalement est encore partout perfectible. Le bien-être, même dans les pays les plus avancés, n'est pas une marchandise en excédent.

Quoi qu'il en soit, il existe des pays que l'on pourrait qualifier d'« attardés », par rapport à d'autres qui disposent d'une supériorité matérielle, résultat d'une évolution plus féconde.

En fait, il est acquis que les civilisations attardées présentent certains caractères communs qui définissent une sorte de ligne de dé-

marcation avec les civilisations plus évoluées. Monsieur Alfred Sauvy a parfaitement dégagé les critères essentiels qui doivent servir de termes de références pour l'exécution de la vaste enquête, entreprise sur ce sujet par l'Institut National d'Etudes Démographiques. L'économie tunisienne, puisqu'aussi bien il s'agit d'elle, réagit d'une manière significative à l'application des tests principaux :

- critère démographique,
 - critère de l'activité,
 - critère du niveau de vie.
- *critère démographique* : forte natalité, mortalité générale encore élevée et haute mortalité infantile, voilà bien des données tunisiennes;
- *critère de l'activité* : primauté du secteur agricole et participation assez faible de la femme à l'œuvre économique;
- *critère du niveau de vie* : faiblesse des revenus, caractère primordial de l'alimentation ainsi que nous venons de le voir, coexistant avec des revenus importants mais en petit nombre. Tel est le drame profond des pays sous-développés qui souffrent d'une inégalité flagrante entre deux groupes sociaux aux pouvoirs d'achat trop disproportionnés. Les classes moyennes sont numériquement faibles.

PERSPECTIVES

Quatre années ont passé depuis la présentation par le Président Truman de son célèbre « Point IV ». Dans son adresse inaugurale de janvier 1949, le Président proposait un programme qui, réduit à son expression la plus simple, consistait à rendre accessible aux pays insuffisamment développés les méthodes techniques et les capitaux jugés indispensables à l'accroissement de leurs ressources.

L'idée était reprise et officialisée trois ans après par l'Assemblée Générale de l'O.N.U. qui, dans sa séance du 12 janvier 1952, adoptait un ensemble de résolutions concernant « le développement économique des pays insuffisamment développés ».

Deux résolutions importantes marquaient cette prise de position :

- le financement international du développement économique;
- une recommandation en matière de réformes agraires.

Pour ce qui est de l'aide américaine, on sait que des sommes assez importantes ont été distribuées dans le cadre de la loi dite « Pour le développement international » adoptée par le Congrès en juin 1950. Parallèlement, l'Organisation des Nations Unies a mis en œuvre tout un programme élargi d'assistance technique, dont de nombreux pays ont pu bénéficier.

En ce qui concerne les territoires français d'outre-mer, la Métropole n'a pas attendu le Point IV et le plan d'assistance technique pour entreprendre une action semblable.

Et ce n'est pas l'un des moindres mérites de la France que d'avoir inscrit, en particulier, dans les faits tunisiens, une préoccupation apparue beaucoup plus tard dans les colloques internationaux. Du

fait de son abondance et de sa régularité, aussi bien que de sa nature financière ou de son aspect technique, la contribution métropolitaine a permis que ne dégénère en catastrophe un problème crucial d'équilibre entre les ressources et la population.

Si le Revenu National de la Tunisie connaît actuellement une certaine amélioration du fait du gonflement des revenus ruraux et de certains revenus industriels, il n'en demeure pas moins que son extrême irrégularité continuera de peser sur toute action suivie et rationnelle en matière économique et sociale. Il s'agit donc (l'aide financière de la France ne pouvant être accrue démesurément) d'appeler une partie grandissante de la population à l'économie moderne, par l'entremise d'un niveau de vie convenable. Tel est le problème fondamental du devenir tunisien, qui implique l'élaboration d'une politique économique précise et coordonnée.

Jules LEPIDI,
Administrateur de l'I.N.S.E.E.